

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**
Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 6/2024

OBJET :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024				
<i>Nomenclature :</i>	7.1 Décisions budgétaires				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
9	12	12			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Sodia PHILIPPEAU				

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Carole BENARD, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Nicolas BERGER et Ginetto ANZIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN
Madame Laetitia GLORIAU	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique CIVRAY
Monsieur Adrien FONTAINE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés :

Madame Jeanne GAZEAU

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
POUVOIR : 3
PRESENTS A LA SÉANCE : 9
Date de convocation : 29 mars 2024
Date d'affichage : 29 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2311-1 à L. 2311-3, L. 2312-1, L. 2311-2, L. 2321-1 et L. 2321-2 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant les modalités de vote suivantes :

- * vote par nature,
- * vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant la présentation du budget 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	35 850,60 €
Section d'investissement	17 366,42 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **adopte le budget primitif 2024 du budget CCAS (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 11 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président

Pierre GUIBÉLIN



La secrétaire de séance,

Philippeau

Sodia PHILIPPEAU

Date de publication : 16/04/2024

Mode de publication : mise en ligne.